Vie de quartier de

Centre-Ville

Le 14 octobre 2026 à 19h

Service Proximité et Relations aux Citoyens

Rédaction : Laetitia SORNET

Participants : 25 participants dont 3 en distanciel, en présence de l'adjoint au maire à la Vie Participative **Philippe TERRASSIN,** l'adjoint en charge de l'espace public **Dominique SIX**, l'adjoint délégué à l'Education **Nicolas VIDEAU,** le conseiller municipal et co-président élu pour le Centre-Ville **Hervé GERARD,** la conseillère municipale déléguée à la Vie Participative **Marie Pascaline CHOLLET**, la chargée de mission de gestion urbaine de proximité **Soizic PAUTRET**, la coordinatrice du service Proximité et Relations aux Citoyens **Laëtitia SORNET**, la responsable du service Proximité et Relations aux Citoyens **Irene TOSI**.

Ordre du jour :

- Actualité dans les quartiers
- Cadre de vie
- Le Lab' 2025-2027
- Les animations dans les quartiers
- Temps d'échanges

1. Actualités dans le quartier

Création d’une passe à poissons au Moulin de Bouzon



Fabrice LAUMOND, directeur du syndicat mixte du bassin versant de la Sèvre Niortaise (SMBVSN) et Michael COUTANTIN, techniciens rivières en charge du secteur des marais mouillés et du secteur centre-ville sont présents pour présenter le projet de création d’une passe à poissons au Moulin de Bouzon, prévue sur l’année 2027.

Le SMBVSN a pour fonction d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et de faire de la prévention des inondations.

Ces travaux sont réalisés pour rétablir la continuité écologique et améliorer le fonctionnement de la rivière. La continuité écologique c'est la libre circulation des organismes vivants : pas uniquement les poissons, mais aussi les batraciens, amphibiens, mollusques. L'objectif est de rétablir la circulation de l'ensemble de cette faune locale mais également des sédiments. La chaussée de Bouzon fait obstacle à la circulation à la fois des sédiments et de la faune aquatique d’où l’obligation de rétablir la bonne circulation.

Les travaux engagés seront assez similaires à ceux de la chaussée de la Roussille, qui a été aménagée par l'institution interdépartementale sur la partie du domaine public fluvial. Ils seront situés rue de la Chamoiserie et rue du Bas-Sablonnier. Une circulation piétonne et cyclable sera maintenue.

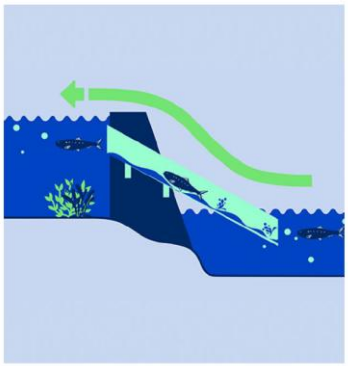
Il y aura une coupe d'arbres sélective de manière vraiment à juste préparer le chemin pour les engins. Les autres arbres seront protégés et les souches des arbres coupées également protégées afin qu’elles puissent repartir.

Pourquoi permettre aux poissons de circuler ?

Les poissons se déplacent dans la rivière pour :

- Se nourrir
- Se reproduire
- Rejoindre différents habitats au cours de leur vie.

Espèces concernées : anguille, grande alose, brochet, tous les autres poissons présents dans la Sèvre niortaise



Pourquoi faire des travaux ?

- Rétablir la continuité écologique
- Améliorer le fonctionnement de la rivière
- Intervenir sur un ouvrage hors d'usage
- Répondre aux obligations réglementaires

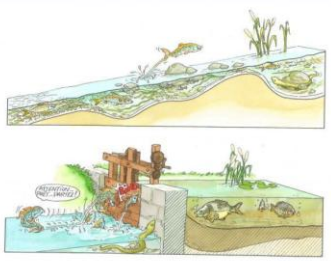


La continuité écologique, c'est quoi ?

La continuité écologique désigne la libre circulation des organismes vivants et des sédiments au sein des cours d'eau.

Une rivière doit pouvoir fonctionner comme un ensemble

Les poissons doivent pouvoir aller d'un secteur à l'autre malgré la présence d'obstacles.



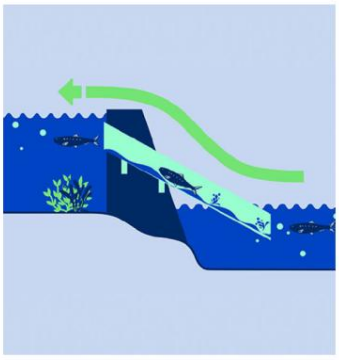
La chaussée de Bouzon est un obstacle pour la continuité

Pourquoi permettre aux poissons de circuler ?

Les poissons se déplacent dans la rivière pour :

- Se nourrir
- Se reproduire
- Rejoindre différents habitats au cours de leur vie.

Espèces concernées : anguille, grande alose, brochet, tous les autres poissons présents dans la Sèvre niortaise



Comment rétablir la continuité ?

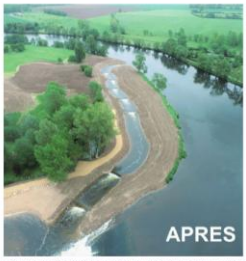
Tous les obstacles ne se traitent pas de la même manière.

Selon les situations on peut :

- Supprimer l'obstacle
- Contourner l'obstacle
- Créer une passe à poissons



Exemple de passe à poissons à Niort



Exemple de bras de contournement sur le Cher

A Bouzon la solution retenue : la passe à poissons

Une **passe à poissons** est un aménagement qui permet aux poissons de franchir un obstacle artificiel, comme un barrage.

Pour cette passe, il a été décidé d'utiliser des blocs de pierre naturelle.

Ces blocs permettent de créer des remous dans lesquels la vitesse de l'eau est plus faible, permettant aux poissons de progresser.



Passe à poissons à la Roussille

Un chantier qui prend en compte la faune et la flore

Avant les travaux : le site a été expertisé.

Réalisée en mars 2026 par Deux-Sèvres Nature Environnement et par la Fédération de Pêche des Deux-Sèvres, l'étude a notamment mis en évidence :

- Que les travaux sont compatibles avec la présence de la loutre (animal nocturne);
- Que les ilots doivent être conservés;
- Qu'une coupe sélective des arbres ne remet pas en cause la biodiversité du site;
- Que les souches des arbres coupés doivent être protégées pour permettre la repousse;
- Que les arbres conservés soient protégés pendant le chantier;
- Que la réalisation d'un sauvetage des poissons au moment de l'asséchement du tronçon concerné par le chantier, sera nécessaire (derrière l'ilot)



Loutre – Biton



10

Concrètement, qu'est-ce que ça va changer pour le quartier ?

Pendant les travaux :

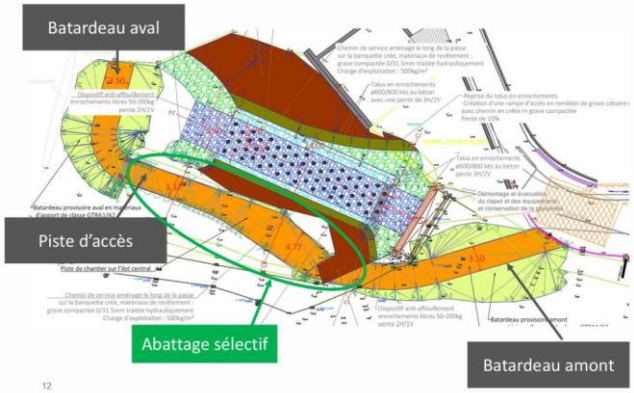
- La rue de la Chamoiserie sera fermée
- Un cheminement piéton et cyclable sécurisé sera maintenu
- L'accès du Centre Technique Municipal sera adapté

L'objectif : sécuriser les déplacements aux abords du chantier



11

Plan détaillé du projet



12

Les étapes du chantier

- Coupe de quelques arbres sur l'ilot pour raison de chantier : Janvier - février 2027
- Installation et mise hors d'eau du chantier : mi juin
- Pêche de sauvegarde : fin juin 2027
- Démantèlement et évacuation du clapet : début juillet 2027
- Création de la passe à poissons : juillet à septembre 2027

14

Coût estimatif de l'aménagement

Coût total du projet : 544 861,02 €

Financeurs	Part	Contribution
Agence de l'Eau Loire Bretagne	50 %	272 430,51 €
Europe (FEDER)	30 %	163 458,31 €
Communauté d'Agglomération du Niortais (GEMAPI)	20 %	108 972,20 €

15

Question : après ces travaux, il y aura – t -il une vérification de la passerelle ?

Réponse : des réflexions sont toujours en cours.

Question : Il y a t – il un projet sur le moulin ?

Réponse : Le moulin est en zone inondable. Des projets ont été étudiés mais les coûts sont extrêmement importants pour pouvoir le réinvestir.

Question : Concernant le quai Métayer, est-il possible de laisser pousser la végétation sur le bord du quai ? Il y fait très chaud dès que le soleil donne et cela permettrait de fournir de l'ombre aux nombreux promeneurs sur le quai. Cela paraît d'autant plus d'actualité à l'heure où la ville essaie de s'adapter au changement climatique.

Réponse : A partir de la cale du Port à Niort, la Sèvre Niortaise est en Domaine Public Fluvial, elle n'est pas gérée par le SMBVSN (Syndicat Mixte présent lors de la réunion), mais par l'IIBSN (Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise).

Philippe TERRASSIN remercie Messieurs LAUMOND et COUTANTIN pour cette présentation.

Aides à la rénovation des logements

Cécile MARQUET, cheffe de projet Habitat à la communauté d'agglomération du niortais présente les aides à la rénovation.

Niort Agglo accompagne les habitants à la rénovation de leur logement en proposant plusieurs services :

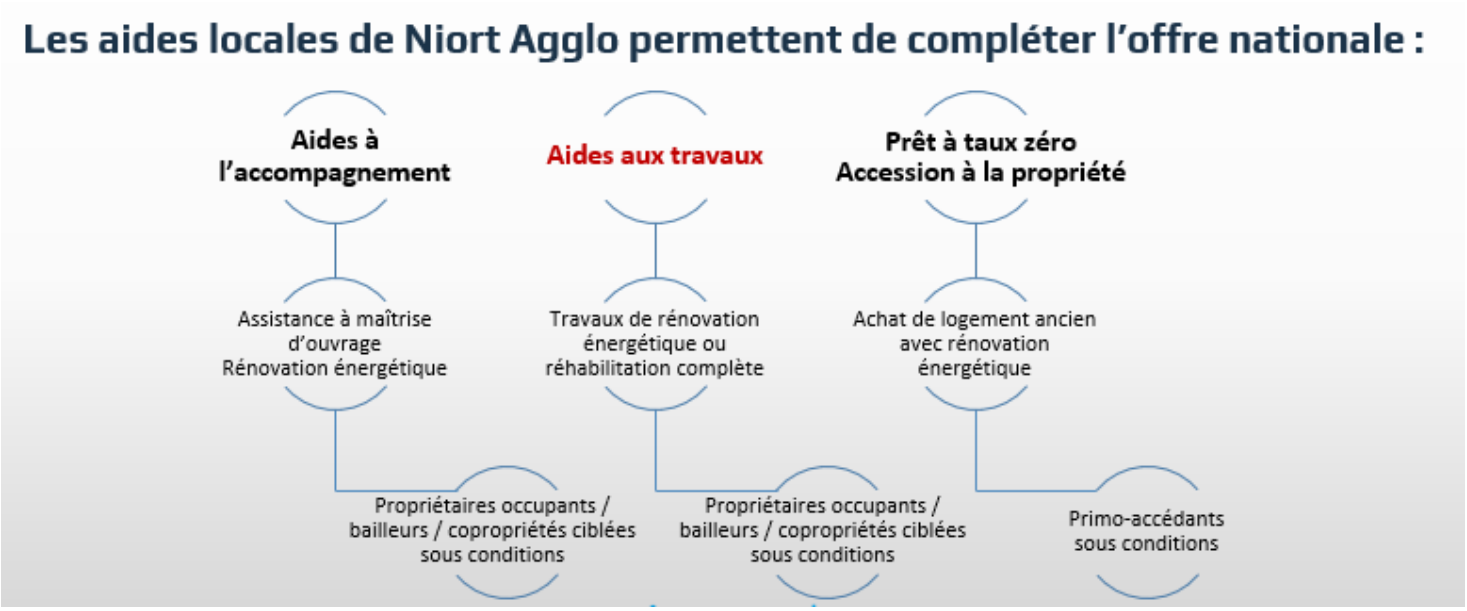
- Actions de sensibilisation et animations
- Information, conseil et orientation
- Accompagnement à la rénovation énergétique et habitat dégradé (Mon Accompagnateur Renov')
- Aides financières locales Niort Agglo



Les principales aides nationales mobilisable en 2026 :

	CEE Les certificats d'économies d'énergie	MaPrimeRénov' par geste	MaPrimeRénov' Rénovation d'ampleur	Ma Prime Logement Décent	MaPrimeAdapt'	Loc'Avantages
Travaux subventionnés	RENOVATION ENERGETIQUE	RENOVATION ENERGETIQUE Travaux ciblés	RENOVATION ENERGETIQUE Travaux globaux	SECURITE/SALUBRITE RENOVATION (y compris ENERGETIQUE)	ADAPTATION	RENOVATION (y compris ENERGETIQUE)
Public cible	Tous publics	Propriétaires occupants / bailleurs	Propriétaires occupants / bailleurs	Propriétaires occupants modestes et très modestes	Propriétaires occupants / locataires	Propriétaires bailleurs

Et d'autres possibilités : Eco-prêt à taux zéro, TVA à taux réduit, MaPrimeRénov' Copropriété, prêt Action Logement, aides locales



Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2018 – 2023

Un dispositif partenarial avec l'Anah, d'une durée de 5 ans

Accompagner les ménages dans leur projet de rénovation de leur parc immobilier grâce à une AMO gratuite et des aides à la pierre.



1.L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2023-2028

2.Propriétaires occupants

SOLIHA est l'opérateur qui accompagne les propriétaires dans leur projet de rénovation, de la vérification de l'éligibilité, jusqu'au montage des dossiers de subvention. L'opérateur suit le dossier jusqu'au déblocage de la totalité de la subvention accordée.

Les conditions d'éligibilité :

- Être propriétaire occupant et respecter les plafonds de ressources de l'ANAH
- Logement construit depuis plus de 15 ans
- Travaux réalisés par des professionnels RGE (fournitures et pose)
- Ne pas avoir commencé les travaux avant de déposer le dossier à l'ANAH
- S'engager à occuper le bien comme résidence principale pendant trois ans

3.Les propriétaires bailleurs

PROPRIÉTAIRES BAILLEURS dans le cadre du dispositif Anah

Propriétaires bailleurs avec conventionnement Loc'Avantages avec travaux

Subventions entre 35% et 60% du montant HT des travaux.

Dans la limite d'un plafond de travaux selon la nature des travaux à réaliser, de la localisation du projet et des travaux éligibles.

Des primes complémentaires de l'ANAH, de Niortagglo et des communes.

Prime liée au gain énergétique, sortie de vacance du logement, mise en place d'une intermédiation locative
Eligibilité sous condition

Accessible à tous les propriétaires.

Éligibles aux personnes physiques et morales sans conditions de ressources

Avantages fiscaux.

Conventionnement pendant 6 ans du logement avec plafonnement du loyer ouvrant droit à des réductions d'impôts calculées sur les revenus locatifs



Question : est-ce qu'un syndic peut s'adresser à vous ?

Réponse : Oui il y a effectivement une action d'accompagnement des copropriétés du centre-ville mais le périmètre est restreint.

Actualité dans le quartier

Devenir « Ambassadeur moustique tigre »

Hervé GERARD explique que la ville recherche des « ambassadeurs moustique tigre ».

Quel est le rôle des ambassadeurs ?
Il s'agit d'un groupe d'habitants formés pour diffuser les bons gestes à adopter face au moustique tigre : auprès de leurs voisins, de leurs réseaux de connaissance, au plus proche de leurs quartiers.
Une formation d'une journée (7h) sera dispensée à tous les ambassadeurs volontaires permettant d'assurer un socle commun de connaissances, et d'avoir les informations essentielles sur le moustique tigre.

Exemples de missions possibles :
L'ambassadeur pourra être présent et échanger lors des événements de quartier. Il pourra également faire du boîtage de flyers d'information et bons gestes, porte à porte chez les habitants.
Visite-conseil de jardins privés, installation de dispositifs anti-gîtes larvaires.

Toutes les personnes intéressées pour devenir « Ambassadeur moustique tigre » peuvent s'inscrire auprès du service Vie participative avant le 31 octobre 2026.

Lettre d'info des quartiers

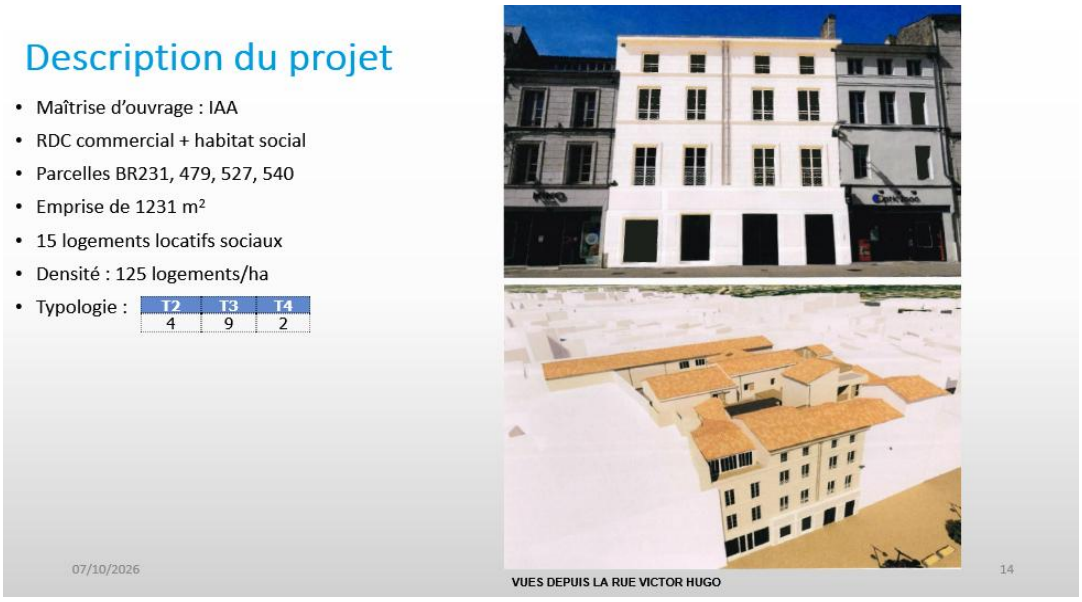
Philippe TERRASSIN annonce que les premières lettres d'infos sont arrivées dans les boîtes mails.

Chaque mois, retrouvez l'actualité, les animations et les initiatives qui font vivre les quartiers à Niort. Vous y trouverez également l'agenda des prochaines réunions, ateliers participatifs et temps de rencontre, pour vous informer et participer à la vie de votre quartier. Cette lettre d'info vous sera adressée une fois par mois.

Cadre de vie

Projet Mixte Galerie Victor Hugo

Philippe TERRASSIN présente ce projet dont les travaux vont démarrer en janvier.

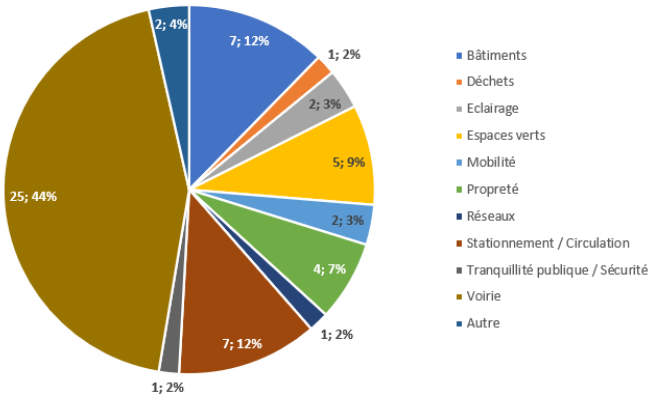


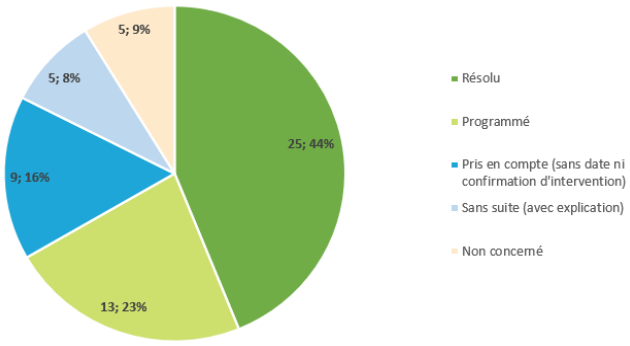


Diagnostic en marchant

Philippe TERRASSIN rappelle que Soizic PAUTRET est l'interlocutrice pour la gestion urbaine de proximité dans les quartiers prioritaires.

Au premier semestre 2026, 57 signalements comptabilisés sur le quartier « Pontreau-Colline-Saint-André », dont 31 pendant le diagnostic en marchant du 30 juin. A noter que les signalements du diagnostic en marchant du 6 octobre ne sont pas inclus dans ce recensement.





Quelques exemples de réalisations suites aux signalements faits par les habitants sur ce quartier :





Pour rappel, les signalements d'anomalies en dehors des diagnostics en marchant sont à adresser par mail à gup@mairie-niort.fr ou au 05 49 78 75 44 / 07 62 65 47 13.

Le Lab' 2025-2027 Bien vivre ensemble dans l'espace public

Prix Méléagrine 2026 pour la nature et l'environnement

Philippe TERRASSIN indique que la Ville de Niort a été récompensée pour une initiative innovante de lutte contre les dépôts sauvages. Une action imaginée avec les citoyens du Lab' Niort Ville Propre. Des étudiants de l'École d'arts plastiques ont revisité des œuvres célèbres en y intégrant des déchets. Une exposition installée autour des points d'apport volontaire (PAV) pour sensibiliser les usagers. Un projet alliant participation citoyenne, art et protection de l'environnement avec l'accompagnement des services municipaux de la Propreté Urbaine, de la Vie Participative et du service PREVALEC à l'Agglo.

Le prix Méléagrine 2026 a été attribué par Deux Sèvres Nature et Environnement Philippe TERRASSIN félicite les acteurs de quartier pour le travail effectué.







Philippe TERRASSIN poursuit en présentant les actions du Lab' en cours.

Aller Vers

2 ateliers d'échange ont permis aux acteurs de quartier de s'interroger autour d'une définition commune de l'aller vers. Le 10 septembre, la médiation sociale du CCAS est intervenue auprès du groupe pour présenter les différents aller vers mis en place sur Niort par leur service

Un mardi tous les 15 jours en octobre et novembre, proposition de participer aux cafés mobiles proposés par le service médiation à Souchéco.

Objectif pour les acteurs de quartier :

- Découvrir et expérimenter une forme d'aller vers
- Sensibilisation autour de la posture à tenir

Engendrer des rencontres



A la suite des premiers ateliers organisés sur cette thématique, les acteurs ont décidé de travailler sur l'organisation de deux événements :

Une animation autour de la cuisine qui se déroulera le samedi 14 novembre intitulée "couleur cuisine" avec 3 lieux de préparation (entrée - plat – dessert) et un rassemblement pour la dégustation.

70 personnes sur inscription pourront participer à ce déjeuner.

Une animation en construction pour le printemps 2027 sur l'idée de la "grande lessive" et cela afin de favoriser la rencontre et les liens inter quartier.

Les ateliers à venir

20/10 , 3/11 et 17/11

Aller Vers
Souchéco
15h30 à 17h
sur inscription

2 novembre

Engendrer des rencontres
18H CSC Champclairot Champommier

2 décembre
19 janvier
2 février

Lab' Eclairage public
18h-20h
Lieux communiqués ultérieurement

A partir de mars 2027

Lancement du Lab' Îlots de fraîcheur

Une actrice de quartier indique à l'assemblée que le groupe de travail environnement réfléchit à la thématique des îlots de fraicheur. Hervé GERARD précise que les acteurs de quartier ont aussi une réflexion sur les cheminements entre ces îlots.

Les animations dans le quartier

Grand Nettoyage Niortais

Hervé GERARD fait un retour sur le grand nettoyage niortais :



Conférence Adapter les villes au changement climatique et aux fortes chaleurs



Cette conférence est l'aboutissement des réflexions et d'un trajet engagé par le groupe de travail environnement depuis plusieurs mois.

Les Olympiades :

Hervé GERARD invite les acteurs quartiers le 12 novembre à la réunion de lancement de la préparation des Olympiades 2027.



Ateliers IA

Hervé GERARD indique que les acteurs de quartier organisent des ateliers gratuits autour de la thématique de l'intelligence artificielle.
Rendez – vous à l'hôtel de Ville et sur inscription.

Mardi 3 novembre à 10h : café découverte IA



Jeudi 19 novembre à 18h30 : parlons IA autour d'un verre

Temps fort de la Vie participative :

Les élus invitent l'ensemble des acteurs de quartier au temps fort du 3 décembre en présence de Monsieur Le Maire.
Rendez – vous à 18h à l'hôtel de ville.

Noël dans le quartier :

Hervé GERARD présente la programmation du temps festif qui aura lieu le jeudi 17 décembre, place Jacques De Liniers en partenariat avec le CSC Centre-Ville.

Au programme :

- Animations ludiques et musicales
- Chorale des enfants de l'école Paul Bert
- Déambulation aux lampions
- Spectacle de feu avec la Compagnie Okazoo en haut de Brèche



2. Temps d'échanges

Question : En été, dans un logement rénové thermiquement de manière performante il faut prévoir une décharge thermique qu'il est préférable de faire en ouvrant les fenêtres. Cependant sur Niort, il y a beaucoup de rues classées vis-à-vis du bruit. La procédure Niort Durable 2030 prévoyait la baisse d'une classe, où en est-ce ?

Réponse : la ville fait et a révisé son PPBE (plan de prévention du bruit dans l'environnement) il y a un an. Il ne porte que sur quelques rues puisqu'il faut un minimum de trafic. En centre-ville sont donc concernées les rues du 24 Février, 14 Juillet et l'avenue de Paris. Les autres rues classées sont départementales.

Question : est-ce qu'il est prévu de repeindre les passages piétons de l'avenue Saint Jean ?
Réponse : oui c'est en cours.

Question : dans le dernier Vivre à Niort, il est noté page 22 « L'hypercentre est piétonnier. Il doit être un lieu apaisé ce qui avec le développement des nouveaux engins motorisés (trottinettes électriques, speed bike, fat bike etc.) et les vitesses excessives régulièrement constatées n'est plus le cas. C'est pourquoi, la circulation de ces engins est désormais interdite". Un arrêté a donc été pris. Quel est son numéro ? Que prévoit-il ?

Réponse : Il s'agit des arrêtés 2021 - 16 et 18. Deux rues sont actuellement interdites, la rue st Jean et Rabot Des contrôles et des verbalisations y sont effectuées régulièrement, avec même des saisies.

Question : le 8/10 vers 8h30 une classe de l'école Proust, est passée à pied encadrée par 3 adultes, rue de la Burgonce. Les enfants ont été obligés de marcher sur la chaussée au milieu des voitures. Où en sont les questions des études sur la mise en accessibilité de la rue de la Burgonce qui accueille un centre de radiothérapie, une résidence senior et une maison de retraite ?

Réponse : une étude est toujours prévue sur le secteur de la Burgonce, de la caserne Largeau, de la rue Maréchal Leclerc. Mais avec les travaux réalisés place Denfert Rochereau cela n'aurait pas été pertinent de la mener à ce moment-là car la circulation a été perturbée. A ce jour, il y a aussi des travaux sur le secteur de Beaune la Rolande.

Question : Concernant l'installation de la Fnac en centre-ville, ne craignez-vous pas qu'elle porte un coup dur à la librairie des Halles, boutique de grande qualité et l'un des rares commerces à tirer son épingle du jeu en centre-ville ?

Réponse : la Fnac ne sera pas un concurrent direct, elle apportera des services que nous n'avons pas comme par exemple l'électroménager. Les commandes en ligne seront aussi un appel pour faire venir du monde.

Remarque : rue de la chamoiserie l'indicateur de vitesse relève des dépassements au-delà de 20km/h alors que c'est une zone de rencontre, soit maximum 20. Cela n'apparaît donc pas adapté.
Réponse : ce système a été installé suite aux échanges menés avec les riverains de ce secteur qui ont lieu deux fois par an suite à l'installation de Magic Flonflon. En effet il y a des comportements inadaptés constatés sur la voirie. Le réglage de l'appareil sera vérifié par les services.

Question : Y-a-t-il un projet de cheminement des lycéens de Jean Macé, car ils empruntent celui qui était autrefois la piste cyclable ? Il y a beaucoup de piétons et cyclistes ce qui représente un danger.
Réponse : vu le trafic, la question peut se poser si cela doit être toujours une zone partagée entre piétons et cyclistes. Beaucoup de parents déposent aussi leurs enfants à cet endroit pourtant il y a deux ans un talus avait été fait pour éviter cela.

Question : des radars pédagogiques ont – ils été maintenus ou sont-ils prévus avenue de Paris ? Est – ce que cela exister pour mesurer le bruit des voitures ?
Réponse : les maires n'ont pas la main sur les radars de vitesse qui verbalisent.
L'Etat a sollicité la collectivité, il a prévu d'ici la fin de l'année d'installer un radar à l'entrée de la Ville au carrefour après Max Musique quand on vient de la Trémie. Un autre est aussi prévu route de Coulonges vers Plaisirs Fermiers.

Philippe TERRASSIN indique qu'à partir de 2027, une nouvelle réglementation sera appliquée : des places de stationnement seront supprimées an amont des passages piétons (dans le sens de la circulation). Un espace de 5 mètres doit en effet être libéré pour obtenir une meilleure visibilité.

Hervé GERARD remercie l'assemblée et invite les personnes aux prochaines réunions :

- Réflexion « totem à vélo » le lundi 19 octobre à 18h en mairie. En effet, 2 itinéraires se croisent à Niort en centre-ville.
- Les ateliers IA le mardi 4 et jeudi 19 novembre en mairie.
- Groupe de travail environnement le mercredi 25 novembre à 18h à Niort Tech.

Laetitia SORNET
Coordinatrice Participation Citoyenne
Service Proximité et Relations aux Citoyens
Ville de Niort
05.49.78.72.92